



Mesure nationale de la prévalence chutes et escarres

08 novembre 2022

Sur mandat de l'Association nationale
pour le développement de la qualité
dans les hôpitaux et les cliniques
(ANQ)

Indicateurs facultatifs :
désormais financés par l'ANQ

En coopération avec

- International Research Group
- LPZ Instrument Maastricht University
- Flycatcher Internet Research
- Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI)
- Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR)

Mesure nationale de la prévalence chutes et escarres

- 2 Des informations objectives et transparentes sur la qualité des résultats de sa propre institution représentent une source inestimable d'indications mettant en lumière ses points forts et son potentiel de développement. De tels renseignements permettent d'établir des comparaisons et de développer une organisation de manière ciblée.

Contexte

L'«Association nationale pour le développement de la qualité dans les hôpitaux et les cliniques» (ANQ) coordonne et intervient au niveau national en engageant des moyens pour développer la qualité. L'ANQ est impliquée dans la mise en oeuvre homogène des mesures de la qualité des résultats dans les hôpitaux et ce, dans le but de documenter, de développer et d'améliorer la qualité.

La mesure nationale de la prévalence chutes et escarres de l'ANQ est conduite en collaboration avec le département Santé de la Haute école spécialisée bernoise (BFH) et LPZ. La participation des hôpitaux (soins somatiques aigus) à la mesure des indicateurs de soins chutes et escarres chez les adultes est primordiale pour le plan de mesures ANQ.

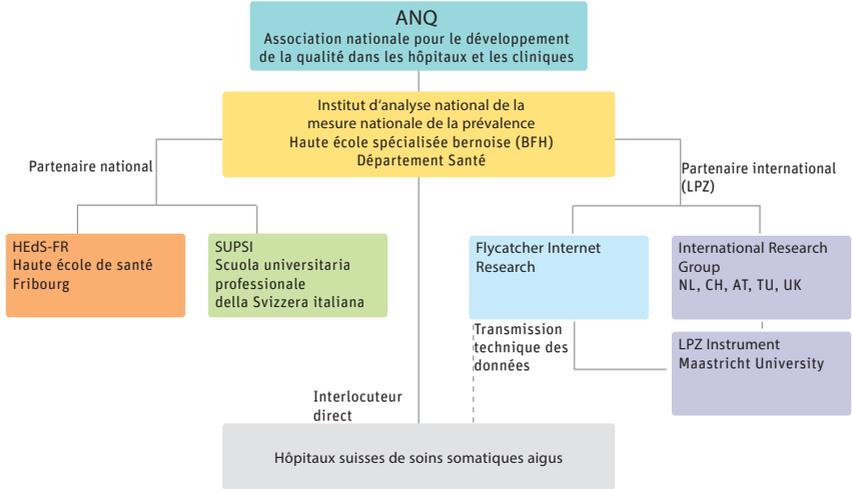
La Haute école spécialisée bernoise a été mandatée par l'ANQ pour effectuer sur le plan national la mesure de la prévalence ainsi que son opérationnalisation et le traitement des données nationales récoltées ainsi que l'établissement de rapports comparant les hôpitaux.

En ce qui concerne la récolte des données au Tessin et en Suisse romande, la BFH collabore avec la Scuola universitaria professionale della Svizzera italiana (SUPSI) et la Haute école de santé Fribourg (HEdS-FR).

Mesure de la prévalence

Le taux de prévalence des chutes et des escarres indique la part des patient-e-s concerné-e-s par un événement à un jour donné par rapport à une population donnée.

Organisation du projet



Personne de contact ANQ
Collaboratrice scientifique
Soins aigus
Daniela Zahnd

Groupe de projet BFH
Responsabilité du projet
Prof. Dr. Sabine Hahn

Co-conduite du projet
Niklaus Bernet, Silvia Thomann

**Collaborateur-trice-s
scientifiques**
Antonia Baumgartner,
Leonie Roos,
Rahel Rössli,
Karin Thomas

Assistant-e-s scientifiques
Joëlle Riedweg

Analyse et conseil en statistiques
Dr. phil. habil. Dirk Richter

Groupe de projet Flycatcher
Responsable de projet
April Boessen, Martijn Tijburg,
Pleun Aardening

**International Research Group
LPZ**

Pays participants:
les Pays-Bas, la Suisse, l'Autriche,
la Turquie et le Royaume-Uni

Groupe de projet HEDS-FR
Dr. François Mooser

Groupe de projet SUPSI
Dr. Stefan Kunz, Nunzio De Bitonti

4 Groupe-cible

Selon le plan de mesure ANQ : hôpitaux de soins somatiques aigus de la Suisse et du Liechtenstein (à l'exception des services ambulatoires), qui sont sous contrat national de la qualité.

D'autres institutions peuvent participer sur demande à la mesure de la prévalence. Veuillez s'il vous plaît contacter la BFH pour une offre sans engagement de votre part.

Utilité

La mesure de la prévalence est utile aussi bien pour votre hôpital que pour la société. En outre, elle peut apporter une bonne valeur ajoutée en ce qui concerne :

Développement de la qualité

Les données obtenues attestent de la qualité des soins de votre hôpital/clinique (prévalence, prévention, interventions). Elles mettent en lumière vos points forts et votre potentiel de développement, ce qui fournit une excellente impulsion aux processus d'améliorations internes.

Transparence et possibilités de comparer

La récolte nationale de données quantitatives permet de comparer des aspects de la qualité des soins aussi bien au sein d'un hôpital qu'entre hôpitaux. En outre, les résultats seront publiés, ce qui permet au public de pouvoir comparer.

Argumentaire

La répétition des mesures peut montrer une progression au niveau du développement de la qualité des outcomes (résultats). Au vu des développements actuels en matière de politique sanitaire les données de la mesure récoltées à maintes reprises deviendront pertinentes.

Mise en application

La mesure de la prévalence a lieu annuellement, cette année le **mardi 08 novembre 2022**.

Méthode

La mesure nationale de la prévalence se calque sur la méthode « International Prevalence Measurement of Quality of Care, LPZ International » éprouvée, reconnue sur le plan international et développée par l'Université de Maastricht.

En Suisse, les indicateurs de soins obligatoires chutes et escarres ainsi que les indicateurs facultatifs malnutrition, mesures limitatives de liberté et, dans le domaine pédiatrique, l'indicateur escarres enfants sont disponibles pour la mesure de la prévalence 2022.

La mesure de la prévalence comprend plusieurs volets. Sont récoltées :

- les indications relatives à l'hôpital (par ex. type d'hôpital, deux indicateurs de structure)
- les indications concernant l'unité de soins (par ex. type d'unité de soins, cinq indicateurs de structure)
- les indications relatives au/à la patient-e comme p.ex. les indications personnelles, le diagnostic médical ainsi que les indicateurs de processus et les indicateurs outcome spécifiques concernant les indicateurs de soins (chutes, escarres, mesures limitatives de liberté, malnutrition et escarres enfants)

Certaines questions, qui sont marquées par un symbole, sont récoltées par deux infirmier-ère-s (diplômé-e-s) auprès du/de la patient-e. Pour toutes les autres questions, le dossier patient peut servir de source d'informations, c'est-à-dire que ces données peuvent être récoltées par l'infirmier-ère recruté-e à ce titre dans la mesure.

En outre, il est possible de téléverser certaines données de routine relatives aux patient-e-s extraites de votre système informatique interne au moyen d'une importation des données automatique.

Toutes les données collectées peuvent être saisies directement dans le programme de saisie basé sur le web LPZ 2.0. Dans le cas d'un recueil sur questionnaire papier, le report doit être réalisé dans les quatre semaines suivant la mesure de la prévalence.

Les résultats seront présentés de manière conviviale pour l'utilisatrice, interactive et ciblée vis-à-vis du destinataire.

6 **Déroulement de la mesure de la prévalence**

En vous inscrivant à la mesure de la prévalence, vous désignez une personne de votre hôpital/clinique qui devient l'interlocuteur ou l'interlocutrice pour la Haute école spécialisée bernoise. Ce coordinateur ou cette coordinatrice de l'hôpital est responsable de l'organisation de la mesure de la prévalence dans votre hôpital.

Cette personne recrute et forme le personnel hospitalier en charge de la mesure et est responsable de la qualité des données récoltées. Les outils nécessaires à la planification et à la réalisation des mesures de la prévalence sont fournis en temps voulu dans la langue appropriée.

Réunions de formation

Les réunions de formation auront lieu par l'apprentissage à distance avec des vidéos de formation. Si nécessaire, les vidéos peuvent également être utilisées pour la formation interne des équipes de mesure. Les vidéos de formation actualisés seront mises en ligne par la BFH environ deux mois avant la mesure de la prévalence.

Jour de la mesure

En cas de question(s) ou de problème(s), un service en ligne (helpdesk) se tient à disposition pour y répondre la veille et le jour de la mesure de la prévalence dans les trois langues nationales (F, I, A).

Traitement des données

Données relatives aux patient-e-s

Toutes les données relatives aux patient-e-s sont traitées de manière pseudonymisée/anonymisée. Chaque hôpital/clinique respectivement chaque site hospitalier se voit attribuer un numéro d'identification par Flycatcher. Ce numéro est à communiquer pour l'échange de correspondance. Une convention de protection des données est rédigée afin de protéger aussi bien les données des patient-e-s que celles de l'hôpital.

Analyse spécifique à l'hôpital

Immédiatement après l'envoi de vos données dans le programme de saisie des données, vous recevrez les premiers résultats de votre hôpital/clinique (résultats sur la prévalence, la prévention et les interventions) dans le dashboard dans le domaine protégé du site internet LPZ 2.0.

Les résultats comparatifs au niveau national de votre type d'hôpital seront ajoutés au dashboard environ quatre à six semaines après le début de la saisie des données. Après le délai de saisie des données, les données brutes seront également disponibles en téléchargement.

Analyse nationale

La BFH réalisera à l'intention de l'ANQ un rapport comparatif national sur les indicateurs obligatoires chutes et escarres. Dans ce rapport, les données descriptives des hôpitaux seront présentées, analysées et comparées sur le plan national en utilisant un modèle d'ajustement au risque.

Valorisation et dissémination des résultats

En vertu du règlement des données ANQ (article 11, paragraphe 4), la BFH et le groupe de recherche international LPZ pourront utiliser de manière totalement anonyme (niveau patient-e-s, unité de soins et hôpital) les données récoltées à des fins d'analyses plus poussées et de publications.

Inscription et protection des données

En vous inscrivant jusqu'au 31 mai 2022, vous vous engagez à participer à la mesure de la prévalence et vous confirmez avoir pris connaissance du règlement des données de l'ANQ (version du 21.09.2011) ainsi que de la déclaration relative à la protection des données LPZ.

→ Voir aussi : [règlement des données de l'ANQ](#)

→ Voir aussi : [déclaration relative à la protection des données LPZ](#)



Indicateurs facultatifs :
désormais financés par l'ANQ

8 Frais de participation

– Hôpitaux/cliniques adhérant au contrat qualité national ANQ, plan de mesure ANQ

Tous les hôpitaux qui ont adhéré au contrat qualité national peuvent désormais récolter gratuitement, en plus des indicateurs obligatoires chutes et escarres, les indicateurs facultatifs malnutrition, mesures limitatives de liberté et escarres enfants. Les frais correspondants sont pris en charge par l'ANQ.

– Institutions sans contrat qualité, hors plan de mesure ANQ

Pour la mesure des indicateurs chutes, escarres, malnutrition, mesures limitatives de liberté et escarres enfants les frais (prix indicatif CHF 1000.– par institution plus CHF 5.00 par questionnaire) seront facturés directement par la BFH. Veuillez s'il vous plaît contacter la BFH pour une offre sans engagement de votre part.

Questions

C'est très volontiers que nous répondons à vos questions et que nous vous renseignons sur la mesure nationale de la prévalence chutes et escarres.

Vous trouverez également de plus amples informations sous

→ [Mesure de la prévalence sur le site internet de l'ANQ](#)

→ [Mesure de la prévalence sur le site internet de LPZ](#)

Contact

Haute école spécialisée bernoise

Département Santé

Recherche appliquée et développement soins infirmiers

Institut d'analyse nationale de la mesure nationale de la prévalence

Murtenstrasse 10

CH-3008 Bern

Téléphone +41 31 848 45 55

anq-messungen.gesundheit@bfh.ch

Haute école spécialisée bernoise

Département Santé
Recherche appliquée et développement soins infirmiers
Murtenstrasse 10
3008 Berne

Téléphone +41 31 848 37 60

forschung.gesundheit@bfh.ch
bfh.ch/sante/fr/recherche-sante

En coopération avec



Scuola universitaria professionale
della Svizzera italiana

SUPSI

